Initiatives ministérielles

M. Duhamel: Madame la Présidente, je remercie mon collègue. Tout d'abord je suis ravi qu'il ait compris ce que je voulais faire valoir. Je soupçonne que mes collègues d'en face l'ont compris aussi, mais ils ne veulent pas l'admettre. Je suis à peu près convaincu que c'est vrai.

Oui, le gouvernement a perdu toute autorité morale pour gouverner. Il a perdu la confiance de la population. Moins de 20 p. 100 des Canadiens ont confiance dans le gouvernement. Autrement dit, si vous prenez les cinq premiers Canadiens que vous rencontrez, il y en a un peu moins de un qui a une certaine confiance, et un peu plus de quatre qui n'ont pas confiance. Le gouvernement a perdu la volonté morale de survivre. Il n'a plus l'autorité morale de gouverner.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Madame la Présidente, je prends la parole pour appuyer le projet de loi C-65, Loi de 1990-1991 sur le pouvoir d'emprunt. C'est le projet de loi qui autorise le gouvernement à emprunter des fonds pour faire face à ses obligations financières lors du prochain exercice.

Le projet de loi C-65 permettra également au gouvernement de faire les opérations de change nécessaires. Le montant prévu par le projet de loi est de 25,5 milliards.

Comme les députés le savent, le déficit prévu pour l'exercice 1990-1991 est de 28,5 milliards. Cela laisse donc une différence de 3 milliards que je vais expliquer.

Le gouvernement dispose de 7,5 milliards provenant de sources non budgétaires. Une de ces sources est le remboursement des prêts au compte de pension de retraite de la fonction publique, ce qui ramène les besoins à 21 milliards. Toutefois, le gouvernement doit être en mesure d'effectuer ses opérations de change. Il aura donc besoin de 3 milliards de dollars, soit le même montant que l'an dernier.

Le gouvernement a aussi besoin de 1,5 milliard de dollars pour compenser les gains sur le fonds des changes. Dans les comptes publics, ces gains figurent dans les recettes, mais ils ne peuvent servir à des fins de fonctionnement parce qu'ils sont conservés dans le compte d'opérations de change.

• (1700)

Évidemment, le gouvernement préférerait ne rien emprunter, mais les besoins réduits de l'exercice à venir montrent les progrès réalisés en vue de rationaliser l'économie. En effet, les besoins de financement, qui représentent cette année 3,1 p. 100 du produit intérieur brut, ont diminué par rapport aux 6,7 p. 100 des années antérieures.

Et la situation continuera de s'améliorer. D'ici 1994–1995, les besoins d'emprunt du gouvernement seront réduits à zéro. Le gouvernement prévoit en effet un excédent d'un milliard de dollars pour cet exercice durant lequel les obligations et les bons du Trésor commenceront à être remboursés.

Il faut donc examiner ce projet de loi en fonction de l'objectif général du gouvernement qui est de régler le problème du déficit et de la dette. Les mesures budgétaires annoncées par le ministre des Finances en février sont une étape déterminante dans cette stratégie globale.

Le budget souligne que pour réaliser notre potentiel sur le plan de la croissance économique et de la création d'emplois, nous devons nous fonder sur les solides progrès budgétaires réalisés depuis 1984. Nous acquerrons ainsi la souplesse et la liberté d'action nécessaires pour répondre aux priorités des Canadiens et du gouvernement.

Pour réduire le déficit et rétablir l'équilibre budgétaire, nous misons sur la réduction des dépenses, qui est un aspect essentiel au cours de l'exercice. En effet, la croissance de tous les programmes et services publics se situe bien au-dessous de la croissance de l'économie et même au-dessous du taux de l'inflation. Les fonds utilisés pour assurer le fonctionnement interne de l'administration fédérale ont été ramenés de 17,5 à 16,8 milliards entre 1984 et aujourd'hui, et cela en dépit d'une charge de travail supérieure. Je pense que c'est la preuve d'un progrès réel.

La fonction publique réduit aussi ses effectifs de 12 000 employés. En fait, sa taille actuelle est la même qu'en 1973, malgré une augmentation de 20 p. 100 de la population. Cela montre qu'on réalise des progrès bien réels et qu'on accorde une grande importance à la rationalisation de notre économie.

En décembre, le président du Conseil du Trésor a annoncé d'autres mesures tendant à éliminer le gaspillage, à améliorer l'efficacité et à épargner 1,4 milliard de dollars de plus au cours des quatre années à venir. Ce faisant, nous avons imposé un moratoire sur la construction d'édifices fédéraux à Ottawa, par exemple. Nous avons également établi certaines restrictions quant aux déplacements, et nous regroupons ou fermons certains organismes gouvernementaux. Nous continuerons de réduire le gaspillage au sein des services gouvernementaux